

UNITES D'ACCUEIL

Tous les membres de l'ASCET ont la possibilité de réserver des unités d'accueil disponibles dans toute la France et même en outre-mer (appartements, maisons, phares, mobil-homes, caravanes...)
Voir sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion*

Les demandes se font via internet (OSC@R). Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès des ASCE concernées.

En 2018, 42 demandes d'unités d'accueil ont été saisies dont 14 ont été attribuées.

SEJOURS GRATUITS

Demandes : 3 types de bénéficiaires

NOUVEAUTE :

Séjours gratuits familiaux

2 périodes : vacances de printemps et vacances d'été

Les bénéficiaires : les familles dont le **revenu mensuel de référence ne dépasse pas 750 € (au lieu de 860 € précédemment)**

Nota : les ressources de la famille à mentionner dans le formulaire sont dans un premier temps « *les salaires et assimilés nets déclarés avant déductions* »

Présenter deux choix de sites géographiques (mer, campagne, montagne)

Présenter deux choix de périodes, éventuellement supérieures à une semaine, durant lesquelles le demandeur souhaite effectuer le séjour

Les demandes sont autorisées à minima tous les 2 ans – Si l'adhérent a bénéficié d'un séjour l'année N-1, il ne peut prétendre à un autre l'année N, sauf avis appuyé et justifié de l'assistant(e) social(e), et, ou, du président d'ASCE.

Les demandes sont à déposer respectivement en octobre et décembre de l'année précédent le séjour.

Pour les familles ne dépassant pas **530 € de revenus mensuels de référence**, celles-ci pourront désormais déposer une demande de séjour gratuit chaque année.

Séjours gratuits pour tous « Retraités »

Hors période de congés scolaires (de septembre à juin)

Il n'y a pas de date limite de réception des demandes. (Demande à faire auprès de votre ASCET)
revenus de référence maxi : 1800 € pour une seule personne , 1400 € pour un couple

Séjours gratuits pour tous

Hors période de congés scolaires (de septembre à juin)

Bénéficiaires : personnes à faibles revenus, sans enfants, en couple, ou même célibataires

Les revenus mensuels de référence maximum sont fixés à 1 600 € (au lieu de 1400€) pour une personne seule, ou à 1 300 € (au lieu de 1200€) pour un couple.

Les demandes seront envoyées à l'ASCET puis traitées par la FNASCE au fur et à mesure, sans commission spéciale d'attribution.

Pour ces 2 derniers types de séjours, les demandes doivent se faire au moins 2 mois avant la période souhaitée par l'adhérent .

Imprimé à remplir : Fnasce.org/Entraide/séjours gratuits/ dossiers de demande de séjour gratuit / attribution de séjour gratuits pour tous

<http://www.fnascee.org/attribution-de-sejours-gratuits-pour-tous-hors-a13271.html>

Localement, l'ASCET 82 regroupe les dossiers de demandes et fait des propositions à la FNASCE suivant un ordre de priorité établi en relation avec l'assistante sociale.

En 2018, un séjour gratuit a été attribué à une famille de retraités en dehors des périodes d'été (séjour dans l'Aude).

Aucun autre séjour gratuit (printemps ou été 2018) n'a été demandé.

Offre :

En 2018, nous avons offert **1 semaine d'été** dans un gîte au camping du Faillal à Montpezat de Quercy du 14 juillet au 21 juillet . **Son prix : 445€**

Une famille de la région parisienne avec 2 enfants en a bénéficié.

Famille très enchantée, visites du département, accueil et prestations sur le camping d'un très bon niveau (gîte, activités, piscine...). Séjour parfait, rien à redire.

Participation aux frais de transports suite aux séjours gratuits

Cette aide de l'ASCET complétée de celle de la FNASCE n'intervient qu'après l'attribution d'un séjour gratuit.

Cette participation (montant minimum de 20 €) est limitée pour chacun à 35 % maximum du montant des frais engagés.

En 2018, une aide aux transports a été octroyée.

Aide aux séjours enfants

Elle est attribuée pour des séjours organisés par une ASCE, une région ou le CGCV (Le Comité de Gestion des Centres de Vacances est une association sous la référence des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, des Transports, de la Cohésion des Territoires).

- Elle peut atteindre 50% du montant du séjour.

- Le dépôt des dossiers doit avoir lieu au plus tard le **15 novembre** de l'année en cours.

- Le revenu mensuel de référence ne doit pas dépasser 750 €.

Aide à la participation aux challenges sportifs, manifestations culturelles ou autres

Elle est attribuée pour des manifestations nationales organisées par la FNASCE, une ASCE, ou une URASCE

- Elle peut atteindre 50% du montant engagé.

- Elle concerne aussi bien les enfants que les adultes.

- Le revenu mensuel de référence ne doit pas dépasser 750 €.

Aides et avances diverses (catastrophe naturelle, sinistre, etc...)

Elles ne sont attribuées que sur présentation d'un dossier.

Pour toute demande d'aides financières (transports, séjours enfants, challenges, manifestations...), vous voudrez bien contacter la section ENTRAIDE de l'ASCET 82

Sylvie Sousbanc au 05 63 22 25 93

ARBRE DE NOEL

C'est le mercredi 19 décembre 2018 que notre Père Noël est arrivé au théâtre municipal de Montauban auprès de « Mimile » le mille-pattes pour venir combler les petits et les grands. Un magnifique spectacle apprécié de tous, pas loin de 300 participants .

Cet arbre de Noël a été organisé conjointement par l'ASCET 82, le CLAS 82, l'ASMA (association sportive du ministère de l'agriculture) et l'association de la DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations).

Pour l'ASCET, l'achat de jouets a concerné **56 enfants**. 80 goûters ont été achetés.

Pour les parents, grand-parents, agents et retraités présents à l'arbre de Noël, un goûter de grande qualité (petits fours provenant d'une pâtisserie de Montauban et jus de fruits) leur a été offert en partenariat avec le CLAS, pour partager un très beau moment de convivialité inter-génération. Ce goûter a recueilli un très fort succès.

L'arbre de Noël se compose des dépenses suivantes: spectacle, décors, costumes, achat jouets et goûters enfants et adultes, location théâtre, photos avec le père Noël. L'arbre de Noël bénéficie des aides ministérielle, de la DDT 82, du CLAS, de l'ASMA et de l'amicale du personnel de la DDCSPP.

SEJOUR ENFANTS

En 2018, l'ASCE du Gers a organisé pour la région un week-end Environnement à la maison de la nature au Teich (33) alliant sport, culture et environnement. Une enfant y a participé.

ATELIER MULTIMEDIA

Depuis septembre 2015, l'ASCET avait mis en place un atelier multimédia dans les locaux de la DDT-salle informatique, à votre demande pour répondre à vos questions sur les matériels et les usages multimédia (tablette, ordinateur, smartphone, logiciel informatique, application tel que skype, internet, wifi...). Par manque de participants, cette activité n'a pas été poursuivie en 2018.

CARTE CEZAM

L'ASCET a participé financièrement pour 43 familles (titulaires et ayant droits) - cette aide de l'ASCET82 est de : 2 €/titulaire – 1€/ayant droit

CANTINE

Au titre de l'année 2018, l'ASCET a acheminé le paiement pour 16 repas.

SECOURS

L'ASCET 82 offre la possibilité aux agents momentanément dans le besoin de percevoir un secours à titre de prêt sans intérêt. Toutefois, ces aides restent limitées en montant, compte-tenu des possibilités réduites de l'association. En 2018, aucun prêt n'a été demandé.

PRETS

Des conventions de prêt existent entre l'ASCET 82 et des organisations bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire). Elles permettent aux adhérents de faire des emprunts à un taux intéressant avec des conditions assez souples.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Suite aux inondations catastrophiques dans l'Aude en octobre 2018, l'ASCET 82 a apporté son aide aux sinistrés en versant une aide exceptionnelle financière de 150€ à l'ASCE 11. L'ASCET82 remercie aussi tous les ascéistes tarn-et-garonnais qui ont apporté leur solidarité et leur générosité par des dons matériels et financiers.

PLAQUES FUNERAIRES ET BOUQUETS

En 2018, la section Entraide a pris en charge l'achat de bouquets, cadeaux pour des départs en retraite, plaques funéraires et dons

CINEMA

L'ASCET ne gère plus la vente des tickets cinéma.

Vous pouvez vous rapprocher des points de vente Cultura, Auchan, Carte Cézam ...pour bénéficier de places à prix réduit.

POUR 2019

Les **demandes de séjour gratuit familial** sont déjà faites.

- Pour les vacances de printemps 2019, une demande a été faite et retenue pour un séjour à Lacanau.
- Pour les vacances d'été, aucune demande

Pour les demandes de séjours gratuits **pour tous** (retraités et autres), elles peuvent être faites toute l'année (pas de date limite).

Offre séjour gratuit

Comme chaque année, l'ASCET82 offre une semaine pour un séjour gratuit à une famille de 4 personnes.

Après avoir eu de très bons retours de satisfaction sur le gîte au camping du Faillal à Montpezat de Quercy de l'année dernière, nous renouvelons notre réservation sur ce même site pour la semaine du 13 au 20 juillet 2019 pour un coût de 450 €.

Concernant les **unités d'accueil**, les demandes doivent être faites par internet sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion*

A ce jour, 41 demandes dont 15 attribuées.

A compter de 2019, le **séjour enfants** organisé par la DDT 32, n'est pas reconduit.

Projet de journée famille au gouffre de Padirac et parc animalier de Gramat

L'**arbre de Noël** aura lieu en décembre avec la traditionnelle distribution de jouets et de goûters. Si nous le pouvons, un goûter inter-génération sera offert à tous les présents à la suite du spectacle.

L'intervention de l'ASCET au titre des secours, les prêts, l'aide exceptionnelle, aide au voyage enfants, aide aux transports...reste inchangée.

La participation pour l'achat de **cartes CEZAM** (carte à 11,30€ et 4€ par ayant-droit) continue et couvrira une quarantaine de familles (2 € par titulaire et 1 € par ayant-droit)
L'interlocuteur ASCET82 est Corinne Espagnol au 05 63 22 23 63

Nous incitons fortement nos adhérents à payer voyages, sorties, animations avec les **chèques vacances** hors cotisations ASCET

Voir site : www.fonctionpublique-chequevacances.fr

Pour tout renseignement concernant la section Entraide de l'ASCET82 :

Contact : Sylvie Sousbanc au 05 63 22 25 93 ou Lionel Blampain au 05 63 22 24 77